

Technicien en maintenance industrielle - TMI



Maintenance industrielle

20/04/2026

Contenu de la formation

La formation en Maintenance Industrielle assure la maintenance mécanique et électrotechnique des équipements industriels. Elle forme au diagnostic des pannes, à la mise en œuvre des actions correctives et à la remise en service des installations dans le respect des normes de sécurité.

Débouchés

- Technicien de maintenance industrielle
- Technicien de dépannage
- Technicien d'intervention industrielle

Prérequis de la formation

Être titulaire d'un titre de niveau 3.

Avoir une expérience industrielle est un plus.

Pour les individuel, contrat d'alternance et demandeur d'emploi, avoir satisfait à un entretien de pré-sélection.

D'autres situations sont envisageables et tous les dossiers seront examinés.

Les objectifs pédagogiques et professionnels

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

BDC – Réaliser la maintenance préventive

- Appliquer un plan de maintenance.
- Contrôler l'état des équipements.

BDC – Diagnostiquer et dépanner

- Identifier l'origine d'une panne.
- Intervenir sur des systèmes mécaniques et électriques.

BDC – Contribuer à l'amélioration continue

- Proposer des actions d'amélioration.
- Assurer la traçabilité des interventions.

Durée de la formation

450h constatées en moyenne (A définir suivant positionnement)

CODE RNCP
39210

CENTRES DE FORMATION
Désertines, Cournon

DURÉE DE LA FORMATION
12 mois

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap.

NOS ATOUTS

Taux de réussite à l'examen **100% en 2025 sur 12 inscrits**

Taux d'insertion **97% (94% dans le métier visé) en 2025**

- + de 50 ans d'expérience dans la formation aux métiers de l'industrie
- 15 stagiaires maximum sur les enseignements professionnels
- Un parc machine moderne : écrans interactifs, robots, simulateurs de soudure, impression 3D...
- + de 500 entreprises parentaires

Contact

Pour toute information ou inscription, contactez notre centre de formation :

Centre de formation:

7 rue du Bois Joli 63800 Cournon d'Auvergne
04 73 69 41 11
cournon@formation-industries-auvergne.fr

Centre de Montluçon:

62 rue Henri Barbusse 03630 Désertines
04 70 28 23 12
montlucon@formation-industries-auvergne.fr

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques :

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour ancrer les apprentissages.

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées pour utilisation de supports pédagogiques classiques et numériques. Plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Modalité d'évaluation

Les connaissances et / ou les capacités professionnelles de l'apprenant(e) sont évaluées en cours de formation par différents moyens : mises en situations, études de cas, QCM...

En fin de formation, les compétences sont évaluées par un jury d'une mise en situation professionnelle, de l'analyse du dossier professionnel et d'un entretien final. La certification sera obtenue après validation de l'ensemble des compétences.

Modalités de la formation

Nous contacter pour connaître les dates des inter planifiés. Inscription 15 jours avant le début de la formation au plus tard.

Les inscriptions sont ouvertes de janvier à décembre. La préinscription pour la formation en apprentissage doit s'effectuer le plus rapidement possible même sans entreprise d'accueil via notre site internet.

Suite de parcours et passerelles possibles

La formation permet une insertion professionnelle rapide en milieu industriel.

Des évolutions vers des certifications telles que conducteur d'équipement industriel, pilote de ligne ou opérateur spécialisé sont possibles selon l'expérience acquise.

Blocs de compétences

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs selon les acquis.

Equivalence

Néant

Tarifs

En apprentissage :

- Formation gratuite et rémunérée pour l'apprenant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Formation financée pour tout ou partie par les OPCO pour les entreprises privées sur la base d'un coût branche.

Au titre de la formation continue : Voir les tarifs